

Date	Heure	Lieu
31/03/2024	9h	Salle des fêtes

Participants	P	Abs Exc Dist	Diffusion	Convoqué à la prochaine réunion
Maître d'ouvrage : Commune de CHANAC-LES-MINES Mairie, Bourg, 19150 CHANAC-LES-MINES 05 55 20 47 47 chanac.mairie@orange.fr				
Représenté par : Bernard SALLES – maire Marie-Françoise SALLES – 2 ^{ème} adjointe Jean-Marc BOUYSSOU – conseiller Gisèle GRAFFOILLERE – conseillère Serge PELISSIER – conseiller municipal François BARATTE – secrétaire de mairie	X		X	X
Maîtrise d'œuvre Mandataire : Bureau d'Etudes DEJANTE VRD & Construction SO 75 Avenue de la Libération 19 360 MALEMORT mdubois@dejante-infra.com Tel : 06 12 37 90 14				
Représenté par : Maxime DUBOIS – urbaniste Anne BLOUIN – paysagiste	X		X	X

Objet de la réunion :

Définition de scénarii de développement

Points évoqués lors de la réunion :

Les scénarii de développement doivent être compatibles avec :

- **La loi climat et résilience** – réduction de 50% la production foncière (que sur les extensions urbaines) (dernière décennie 6.8ha)
- **SRADDET Nouvelle-Aquitaine** – territoire en revitalisation avec pour objectif de réduction -49%
- **SCOT Pays de Tulle (2009)** – trame urbaine avec comme pôle Tulle et des bourgs structurels. Chanac est identifiée comme commune d'accueil. Cibler la réhabilitation des logements existants avec d'en créer de nouveaux.
- **PLH de Tulle Agglo (2020-2026)** -production de logement – ne traite que le volet habitat de l'agglo – Commune comprise dans le secteur ouest qui comprend 19 communes et qui fixe un besoin en logements de 44 logements/an. Soit 2 logements/an si égalité entre les 19 communes. Si on prend proportionnellement les 19 communes et leurs nombres d'habitants, la commune pourrait envisager 1 logement voire 2 / an.

Scénario :

-évolution de la population : 2015-2025 : -37 habitants, soit 4hab/an en moyenne – TCAM = - 0.7%

2010-2015 : +12 habitants soit 2 hab/an en moyenne TCAM = + 0.5%

Scénario qui part à la hausse de population : soit en 2026 +2 habitants donc 471 hab.

Horizon 2036 –

1^{er} cas : TCAM 0.2% : 10 habitants supplémentaires soit 5log

2^{ème} cas : TCAM 0.5% : 24 habitants supplémentaires soit 10 log

3^{ème} cas : TCAM 0.7% : 34 habitants supplémentaires – soit 17 log

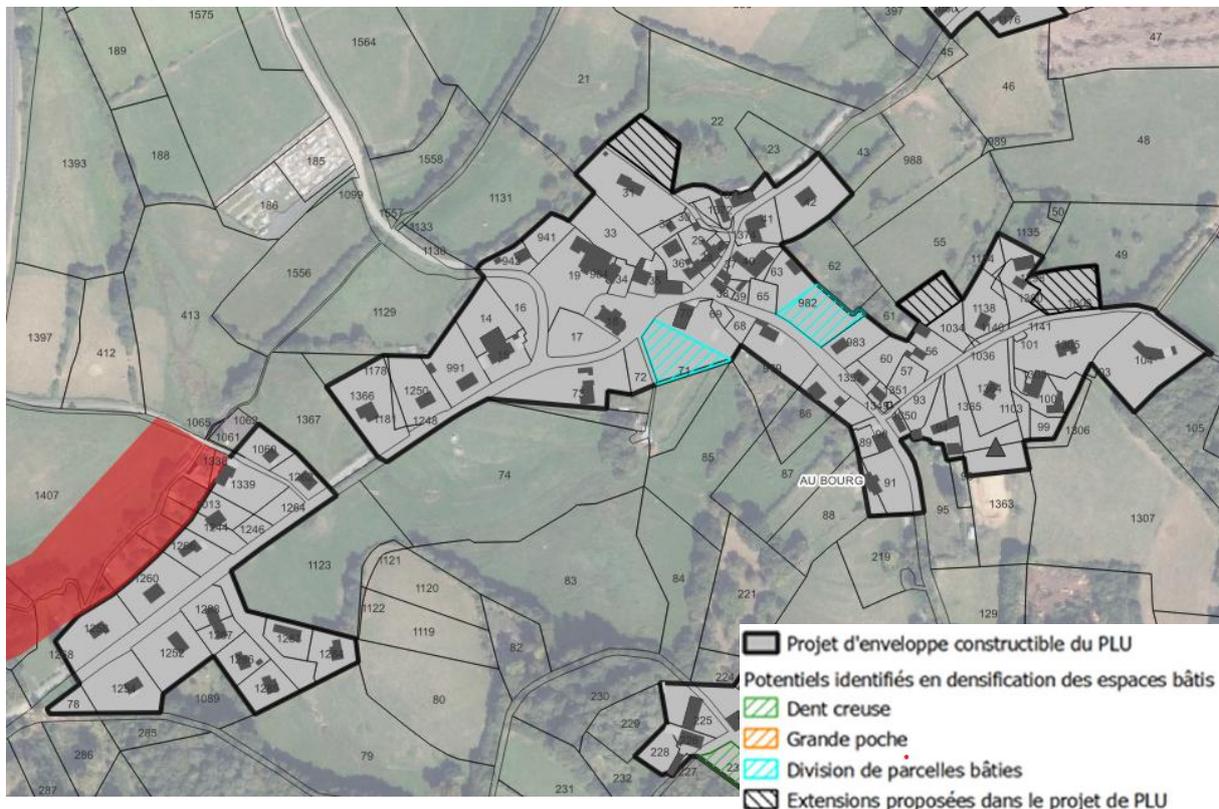
70 % des logements en dents creuses et potentiel de densification + 10% de logements issus de division
= 15 logements

Besoin en extension allant de 0,3 à 1,3 hectare au maximum.

Travail sur la cartographie pour arriver à une réduction de l'extension urbaine :

Le Bourg

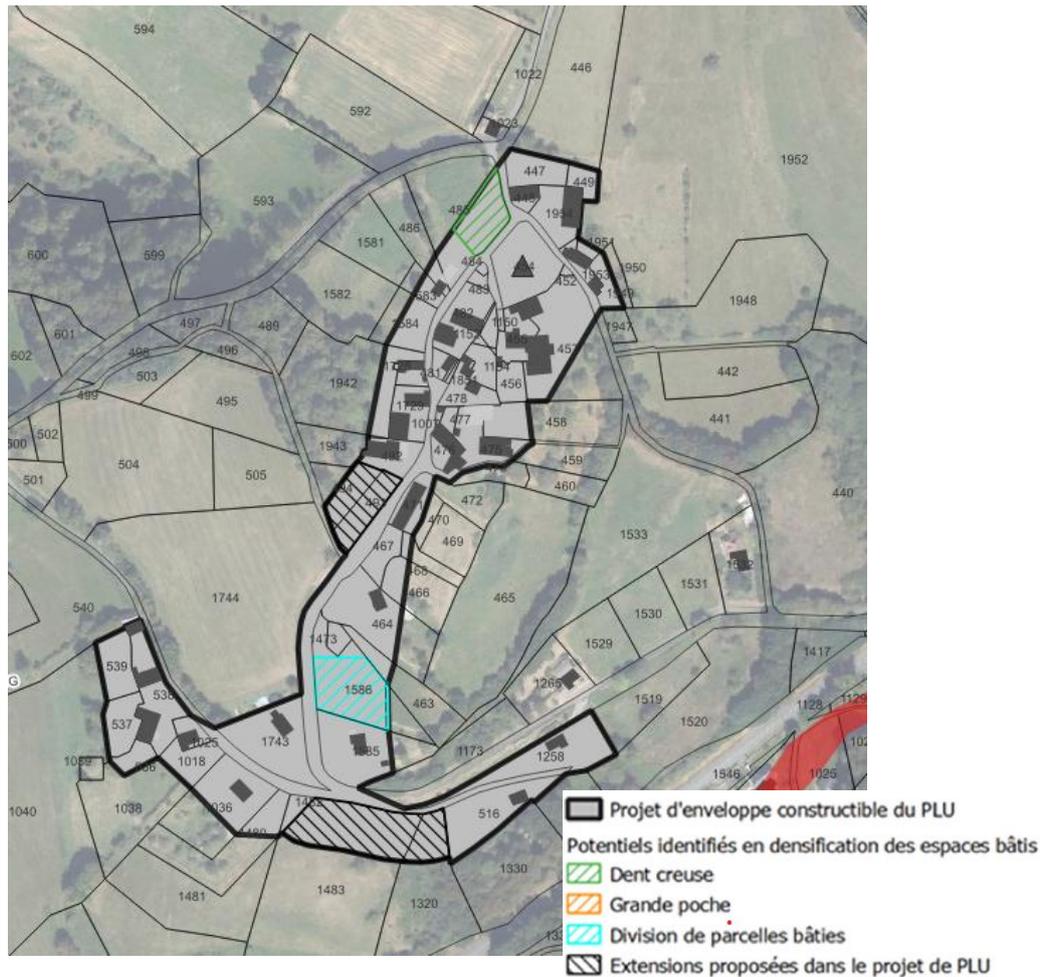
- Réduction de la surface constructible sur les parcelles B 49 et B55.
- Suppression de la surface constructible sur les parcelles B 22 et 23.



En l'absence de remarques formulées dans les trois jours suivants la réception du document, le compte rendu de réunion est réputé accepté.

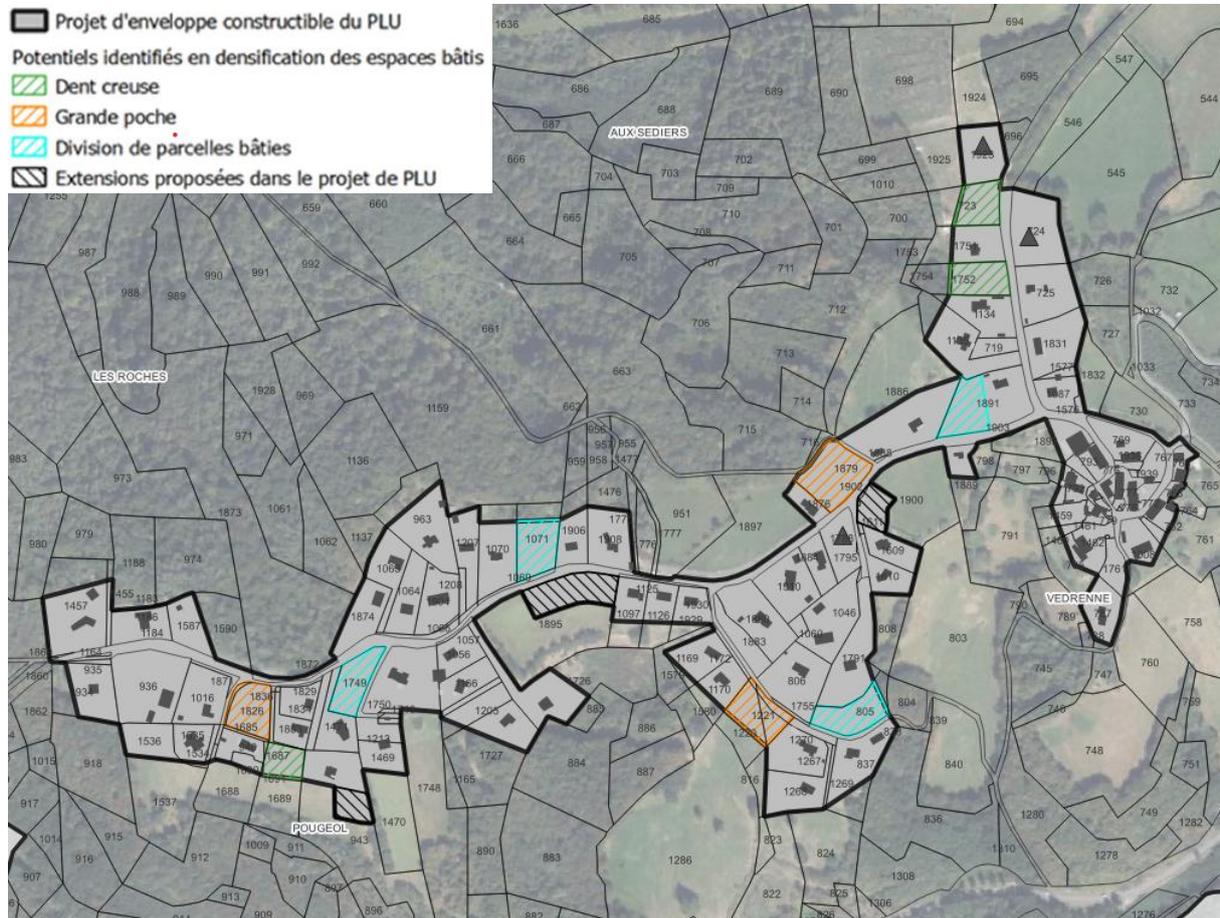
Lachèze

- Suppression de la surface constructible sur la parcelle C 446



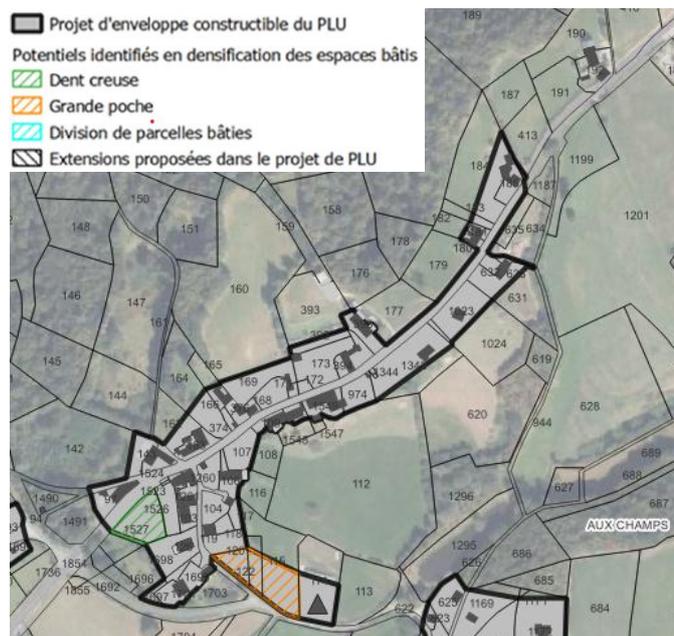
Pougeol / Vedrenne

- Réduction de la surface constructible sur la parcelle C 1900 (maintien d'un lot)
- Réduction de la surface constructible sur la parcelle C 1895 (2 à 3 lots constructibles)
- Suppression de la surface constructible sur les parcelles C 1537 et 1688
- Réduction de la surface constructible sur la parcelle C 943 (maintien d'un lot).



Malange

- Suppression de la surface constructible sur la parcelle C 1696 et une partie de la parcelle C 1527



L'Oreiller

- Suppression de la surface constructible sur la parcelle C 163.



Fontagnouse

L'ensemble du secteur est reclassé en zone non constructible. Les habitations existantes pourront néanmoins s'étendre, se rénover et des annexes pourront être créées. De même, des granges pourront changer de destination.

Bilan : la surface constructible proposée en extension urbaine est de 1,9 hectare environ.

Prochaines étapes :

- Le 6 mai à 14h - présentation du diagnostic aux personnes publiques associées.
- Une présentation d'un scénario auprès des personnes publiques associées - notamment la DDT (possibilité de réaliser une réunion de travail)
- Réunion publique (été 2025)

En l'absence de remarques formulées dans les trois jours suivants la réception du document, le compte rendu de réunion est réputé accepté.

En attente des résultats de l'étude environnementale et de définition de la Trame Verte et Bleue prévue pour le mois de mai ou juin.

Prochaine réunion :
Mardi 6 mai à 14h – Réunion PPA de présentation du diagnostic

A Malemort, le 18/04/2025

Maxime DUBOIS

Anne BLOUIN